

**Réunion du Conseil d'administration de l'ACCP
Le 20 août 2015
Téléconférence
de 19:00 à 20:10 (HE)**

NOTE : These minutes were translated from the original minutes which were recorded in English.

Présences : Natasha Caverley (présidente), Blythe Shepard, Bill Thomas, Kathy Offet-Gartner, Ricardo Pickering, Jen Rowett, Brigitte Landry, John Driscoll, Michel Turcotte, Marion Clorey, Kiraz Johannsen, Vicki-Anne Rodrigue, Joyce Milligan, Nicholas Renaud, Kim Young, Barbara MacCallum (secrétaire)

Absences : Tracy Duffy, Andrea Currie

Mot de bienvenue

- Natasha Caverley souhaite la bienvenue à toutes et à tous à cette réunion du Conseil, soulignant la présence de la plus récente membre du CA de l'ACCP, Kimberly Young, administratrice ACCP représentant la Saskatchewan.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 16 juillet 2015
3. Conflit d'intérêts
4. Point d'information
 - Règlements administratifs de la section des formateurs de conseillers
5. CCC-S
6. Questions pour l'entrevue en lien avec le CAPFC
7. Programme de développement du leadership de l'ACCP
8. Prochaine réunion
9. Clôture de la réunion

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution : Adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Proposée par Ricardo Pickering. Appuyée par Bill Thomas.
ADOPTÉE.**

2. Adoption du procès-verbal

Résolution : Adopter le procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2015, qui rend compte fidèlement des discussions et des décisions du Conseil.

**Proposée par Joyce Milligan. Appuyée par Marion Clorey.
ADOPTÉE.**

3. Conflit d'intérêts

- Bill Thomas, Kim Young et Ricardo Pickering ont indiqué être en situation de conflit d'intérêts en ce qui concerne le point 5 de l'ordre du jour portant sur le titre de CCC-S.
- Les conflits d'intérêts peuvent être déclarés en tout temps durant la réunion.

4. Éléments d'information

Règlements administratifs de la Section des formateurs de conseillers

- Barb MacCallum a fait le suivi auprès du président de la Section des formateurs de conseillers afin de déterminer ce qui justifierait que seuls des étudiants au doctorat puissent adhérer à la Section.
- Le président de la Section précisa qu'il allait soumettre cette question aux membres de son Comité de direction afin de déterminer s'ils souhaitent modifier cet aspect de leurs règlements administratifs.

5. Changements recommandés par le Comité sur les CCC-S concernant les CÉP :

- Le Comité sur les CCC-S recommande les changements suivants :
 - Faire passer la période de CCC-S à 1 an pour tous les candidats au titre.
 - De la date d'entrée en vigueur du titre de CCC-S à la date de renouvellement de l'adhésion, soit moins d'un an, il n'y aura aucune exigence de CÉP au prorata (comme c'est la pratique pour le titre de CCC), ni aucune exigence quant à la prestation de supervision.
 - Par la suite, l'ACCP exigerait 4 CÉP par année en supervision et 12 heures par année de prestation de supervision. Ces deux exigences seraient vérifiées annuellement au moment du renouvellement.
 - L'ACCP n'exigera plus que les membres participent à 2 webinaires dans l'année qui suit leur certification.
 - L'exigence de participation en personne à un atelier d'une journée au cours de l'année suivant la certification demeurera en vigueur pour les personnes n'ayant pas satisfait à ce critère préalablement à leur certification.

Justification

- Le personnel du Siège social s'est récemment réuni pour discuter de la période de renouvellement des détenteurs du titre de CCC-S.
- Les exigences pour le renouvellement du certificat de CCC-S sont compliquées et actuellement impossibles à appliquer de façon systématique.
- Il est en effet difficile d'assurer de façon systématique le suivi de tous les critères et exigences applicables au titre de CCC-S, soit 2 webinaires au cours de l'année suivant la date d'obtention du CCC-S, participation à un atelier d'une journée dans l'année suivant l'obtention du CCC-S, nombre de CÉP établi au prorata parmi un choix de 36, à partir de la date d'obtention du CCC-S et jusqu'à la date d'échéance du titre de CCC, ainsi que 12 CÉP une fois que les 2 certifications concordent et 12 heures par année de prestation de supervision.
- Actuellement, l'examen des dossiers des membres détenteurs du titre de CCC-S qui demandent un renouvellement s'effectue de façon manuelle, mais bien que l'on puisse encore y parvenir

considérant le nombre restreint de candidats actuels, il nous faut étudier des processus plus efficaces pour l'avenir.

- L'équipe propose de faire passer la période CCC-S à 1 an au lieu de 3 pour tous les nouveaux candidats.
- De la date d'entrée en vigueur du titre de CCC-S à la date de renouvellement de l'adhésion, soit moins d'un an, il n'y aura aucune exigence de CÉP au prorata (comme c'est la pratique pour le titre de CCC), ni aucune exigence quant à la prestation de supervision.
- Par la suite, l'ACCP exigerait 4 CÉP par année en supervision et 12 heures par année de prestation de supervision.
- Ces deux exigences seraient vérifiées annuellement au moment du renouvellement.
- Lors de sa réunion du 11 août 2015, le Comité de direction examina les recommandations ci-dessus et approuva leur acheminement au Conseil d'administration, afin que celui-ci les examine à son tour et les approuve s'il est d'accord.

Discussion/Remarques

- En annulant l'exigence de deux webinaires au cours de la première année de certification, on obtient une plus large gamme d'options en ce qui concerne les CÉP.
- L'exigence des 4 CÉP par année s'inspire de la formule originale prévoyant un total de 12 CÉP par tranche de trois ans.
- On estime que 4 CÉP sont suffisants pour le moment, car il y a très peu d'ateliers/cours offerts en ce domaine.
- Cette exigence de 4 CÉP par année sera probablement révisée à l'avenir et bonifiée.
- Le cours de supervision a été déménagé de l'Université d'Ottawa à l'Université de Lethbridge.
- Blythe Shepard donnera le cours et les frais pour s'y inscrire seront moins élevés.
- La technologie qui sera utilisée sera beaucoup plus conviviale que celle qui était employée à l'Université d'Ottawa.
- Pour documenter les 12 heures de supervision, on doit soumettre un formulaire au registraire des CCC-S au Siège social.

Résolution : Approuver les changements recommandés par le Comité sur les CCC-S tels que formulés en ce qui concerne les CÉP.

Proposée par Kiraz Johannsen. Appuyée par Brigitte Landry.

ADOPTÉE.

3 ABSTENTIONS

6. Sondage CAPFC

Il s'agissait d'un point d'information à l'intention des membres du CA de l'ACCP.

- On a présenté aux administrateurs les questions d'entrevue conçues pour les visiteurs du site CAPFC ainsi que pour les administrateurs du programme du CAPFC.
- Ces questions ont été conçues par le Comité consultatif sur le CAPFC.
- Le Comité de direction a examiné les questions le 11 août 2015 et a recommandé qu'elles soient transmises au CA.
- Les entrevues seront menées par un chercheur indépendant.
- Les chercheurs seront interviewés par un sous-comité du Comité consultatif sur le CAPFC.

- Le chercheur analysera aussi les données provenant du sondage électronique.

7. Programme de développement du leadership

- Il s'agissait d'un point d'information à l'intention des membres du CA de l'ACCP dans le cadre de la mise en œuvre du programme de développement du leadership, qui fut préalablement approuvé et endossé par le CA 2013-2015 de l'ACCP.
- La date limite des mises en candidature pour le Programme de développement du leadership était le 31 juillet 2015.
- Au total, 12 candidatures ont été reçues.
- Aucune en provenance du QC, de la N.-É., de la SK ni des T.-N.-O.
- Le nombre de candidatures fut moins élevé que prévu.
- Un comité de Sénateurs (Lorna Martin, Maria De Cicco, Lorne Flavelle) se charge d'examiner les candidatures.
- Les candidats seront avisés le 31 août 2015.

Discussion/Remarques

- Le nombre de candidatures est décevant.
- Compte tenu du coût du programme (entre 25 000 \$ et 30 000 \$), devrions-nous chercher une autre façon de favoriser le leadership?
- Compte tenu du temps et du processus d'examen, il ne sera pas possible de recruter des candidats dans les quatre régions où il n'y en a pas.
- Il s'agit d'un excellent investissement dans l'avenir de l'ACCP.
- Les candidats seraient très déçus si l'on devait soudainement annuler le programme.
- Il y a de nombreux avantages à rassembler ainsi des membres en provenance de partout au pays afin qu'ils puissent discuter face à face.
- On évaluera le programme afin de déterminer s'il doit être poursuivi à l'avenir.
- Le programme vise à développer le leadership à tous les niveaux (sections, comités, CA).
- Les candidats inscrits au programme ne reçoivent pas de préparation qui les destinerait à des postes au sein du CA national.
- Le processus démocratique continue de s'appliquer aux élections des administrateurs.

8. Prochaine réunion

- La prochaine réunion se tiendra par téléconférence, le 17 septembre 2015 à 13 h (HE).

9. Clôture de la réunion

Résolution : Clôturer la réunion.

**Proposée par Ricardo Pickering. Appuyée par Kiraz Johannsen.
ADOPTÉE**

Présidente

Date

RÉSUMÉ DES RÉSOLUTIONS

Résolution : Adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Proposée par Ricardo Pickering. Appuyée par Bill Thomas.
ADOPTÉE.**

Résolution : Adopter le procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2015, qui rend compte fidèlement des discussions et des décisions du Conseil.

**Proposée par Joyce Milligan. Appuyée par Marion Clorey.
ADOPTÉE.**

Résolution : Approuver les changements recommandés par le Comité sur les CCC-S tels que formulés en ce qui concerne les CÉP.

**Proposée par Kiraz Johannsen. Appuyée par Brigitte Landry.
ADOPTÉE.**

3 ABSTENTIONS

Résolution : Clôturer la réunion.

**Proposée par Ricardo Pickering. Appuyée par Kiraz Johannsen.
ADOPTÉE**

Résumé des mesures à prendre

Numéro de la tâche	Référence au procès-verbal	Tâche	Date	Responsabilité